



Ecole  
Supérieure  
Art  
Avignon

Ecole Supérieure d'Art Avignon  
500 chemin de Baigne-Pieds  
84 000 AVIGNON  
Tel : 04 90 27 04 23

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le



ID : 084-200027258-20201215-2020\_D135-DE

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2020**

### **DÉLIBÉRATION N°3**

#### **Modification des Tarifs 2020 ateliers libres dans le cadre du contexte pandémique de Coronavirus 19**

#### **Le Conseil d'administration du 11 décembre 2020,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation,

Vu la Loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

Vu la circulaire n° 2019-096 du 18-6-2019 relative aux Modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale pour l'année 2019-2020,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010 créant un établissement public de coopération culturelle, à caractère administratif dénommé Ecole Supérieure d'Art d'Avignon,

Vu la délibération n°5 du Conseil d'administration du 4 juillet 2019 portant fixation des tarifs des pratiques amateurs pour l'année 2018-2019 ;

Vu la délibération n° 6 du Conseil d'administration du 6 mars 2020 fixant les tarifs pour les ateliers libres pour l'année scolaire 2020-2021 ;

Vu la délibération n° du Conseil d'administration du 17 juin 2020 relatif à ces tarifs ;

Considérant qu'il convient de minorer le tarif du cycle scolaire en l'absence de cours proposé de mi-octobre à mi-décembre 2020;

Le Conseil d'Administration du 11 décembre 2020, après en avoir délibéré ;

<b>Membres présents</b>	13
<b>Nombre de votants</b>	14
<b>Pour</b>	14
<b>Contre</b>	0
<b>Abstention</b>	0

**DECIDE :**

**ARTICLE 1** : Les personnes inscrites aux ateliers libres durant le cycle scolaire 2020-2021 bénéficieront **d'un tarif préférentiel de – 15%** par rapport aux tarifs arrêtés le 6 mars 2020 et le 17 juin 2020.

Il est rappelé que les personnes présentes en 2019-2020 qui se sont réinscrites cette année ont bénéficié d'un tarif prévisionnel de - 30% au moment de leur inscription en lien avec le contexte pandémique de 2020. Ce tarif tenait compte notamment du contexte de fin de cycle scolaire 2019-2020 imposant le confinement et la mise en place d'ateliers à distance durant les mois d'avril à juin 2020.

**ARTICLE 2** : l'application de ces tarifs sera effective dans le budget de l'Ecole d'Art pour le cycle 2020-2021.

**Le Président du Conseil d'administration  
Damien MALINAS**



The stamp is circular and contains the text "Ecole Supérieure d'Art de Valenciennes" around the perimeter. In the center of the stamp is a stylized logo consisting of a square with internal geometric patterns.